



N° 92F0170GIF au catalogue

Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires Recensement de 2001

Guide de référence



STATISTICS CANADA
G E O
STATISTIQUE CANADA



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada

Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires Recensement de 2001

Guide de référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique
Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre
le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par
quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique,
reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre,
ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans
l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits
de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa,
Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2002

N° 92F0170GIF au catalogue

Ottawa

Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un
partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population,
les entreprises, les administrations canadiennes et les autres
organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il
serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

Quoi de neuf?

- Nouvelle méthodologie utilisée pour définir les limites des RTA - Polygones de Thiessen
- Couverture numérique intégrale du Canada, qui regroupe : les routes et autres traits cartographiques de la Base nationale de données topographiques (BNDT) et de la Carte mondiale numérique; les rues et mises à jour des tranches d'adresses d'Élections Canada; et les limites et attributs connexes des régions géographiques de Statistique Canada.
- Plus de données topographiques numériques venant de l'Atlas national et de la Base nationale de données topographiques fournies par Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada, sont incluses pour appuyer les limites.

©Sa Majesté La Reine du Chef du Canada.

Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada.

- La couverture nationale des routes et des attributs géographiques connexes permet la création d'une nouvelle unité géographique de base—l'îlot. L'îlot est une aire bornée de toutes parts par des routes et/ou les limites de certaines régions géographiques normalisées.
- Toute l'information spatiale se fonde maintenant sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83)

Table des matières

1. À propos de ce guide	1
2. Aperçu	2
Dates de référence	
3. Précision sur le produit	3
Objet du produit	
Restrictions	
Méthodologie générale	
Contenu	
Cohérence avec d'autres produits	
4. Qualité des données	7
Historique	
Précision de localisation	
Précision des attributs	
Intégralité	
5. Spécifications techniques	12
Spécifications des fichiers	
Instructions d'installation	
Conventions de désignation des fichiers	
Descriptions des données et clichés d'enregistrement	
6. Glossaire	15
Annexe A : Les polygones de Thiessen	23
Annexe B : La couverture d'hydrographie supplémentaire.....	25
Produits et services de la Géographie.....	27
Entente de licence d'utilisation finale	33

1. À propos de ce guide

Le présent guide est destiné à tous ceux qui utilisent le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires (RTA). Il fournit des renseignements généraux sur le produit, le décrit et expose la méthodologie qui a servi à le créer.

L'énoncé sur la qualité des données, section 4, contient une description détaillée des étapes menant à la création du produit. Il fournit à l'utilisateur l'information dont il a besoin pour déterminer si les données conviennent à l'usage qu'il a l'intention d'en faire.

Les spécifications techniques de la section 5 précisent la configuration du système, le mode d'installation, les clichés d'enregistrement, la description des éléments et la taille des fichiers en octets.

Les termes et les concepts géographiques sont décrits dans le glossaire. D'autres détails à ce sujet apparaissent dans le Dictionnaire du recensement de 2001 (no 92-378-XIF au catalogue). Des renseignements supplémentaires sont aussi fournis en annexe, suivis d'une liste des produits et services connexes.

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels spécifiques existants permettent d'utiliser ce produit. Les utilisateurs sont priés de communiquer avec les distributeurs des logiciels concernés pour obtenir plus de renseignements à cet égard. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation le plus près.

Ce guide s'inspire des données les plus complètes disponibles au moment de la publication. Toutefois, il n'offre aucune garantie à l'égard des données, advenant le cas où les observations de l'utilisateur divergent des caractéristiques décrites. Bon nombre de codes géographiques et de valeurs quantitatives qu'on retrouve dans le guide ont été transcrits d'un écran d'ordinateur ou de rapports internes, et saisis à la main. Tous les efforts possibles ont été déployés pour contrôler soigneusement le produit. Néanmoins, rien ne garantit l'exactitude intégrale des données.

2. Aperçu

Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires (RTA) comprend les limites de 1 577 régions de tri d'acheminement (les trois premiers caractères du code postal) établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du Recensement de la population de 2001. Grâce à l'analyse des codes postaux déclarés par les ménages du recensement, une RTA unique a été attribuée à chacun des îlots déclarés, sur la base de la RTA la plus fréquemment déclarée pour l'îlot. Les îlots non déclarés se sont vu attribuer une RTA selon leur proximité avec des îlots déclarés dans la même province ou le même territoire.

Le produit comporte deux couches distinctes :

- un fichier des limites qui correspondent à celles de la Base géographique nationale, et
- un fichier des limites cartographiques qui intègre des données hydrographiques (le tracé du littoral du Canada ainsi que les lacs et les voies navigables) aux limites des régions de tri d'acheminement.

Les coordonnées numériques des indiquent la latitude / longitude et se fondent sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Ce produit est disponible en format d'échange ARC/INFO® ou en format d'échange MapInfo®. Veuillez vous reporter aux spécifications techniques (section 5) pour obtenir plus de détails sur les clichés d'enregistrement et les formats de fichier.

Dates de référence

Le mois de référence du code postal correspond au mois de la mise à jour du code postal par la Société canadienne des postes et qui est utilisé pour valider les codes postaux déclarés dans les questionnaires du recensement. Le mois de référence du code postal pour le Recensement de 2001 et, par conséquent, pour les limites des régions de tri d'acheminement censitaires est mai 2001.

La date de référence géographique est une date fixée par Statistique Canada pour mettre au point la structure géographique pour laquelle les données de recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence géographique pour le Recensement de 2001 et, par conséquent, pour les limites des régions géographiques, est le 1er janvier 2001.

3. Précision sur le produit

Objet du produit

Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires est diffusé comme outil de référence géographique pour les données, et fournit un aperçu spatial des régions de tri d'acheminement déclarées par les répondants. Le produit, combiné à des données de Statistique Canada, peut être utilisé pour des applications comme l'analyse d'emplacements, la planification de la prestation de services et divers types d'analyse et de mise en correspondance de données.

Le produit est fondé sur les codes postaux déclarés¹, plutôt que sur le code postal attribué à une adresse par la Société canadienne des postes. Par conséquent, on notera des différences dans la structure des régions de tri d'acheminement (RTA) par rapport au *Recueil des cartes des RTA canadiennes* qui est publié par la Société canadienne des postes. Ces différences ne signifient pas qu'un produit est plus ou moins précis que l'autre. Elles doivent plutôt être interprétées comme correspondant à des cas où les répondants ont déclaré un code postal différent de celui attribué par la Société canadienne des postes.

D'autres différences peuvent découler de la méthode utilisée pour délimiter les régions de tri d'acheminement. Conformément à la description de la section 4, Qualité des données, la méthode utilisée pour le produit dépend des propriétés des polygones de Thiessen, tandis que celle de la Société canadienne des postes est le résultat de l'attribution de codes postaux comme outil pour la livraison du courrier.

Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement du recensement de 2001 comprend deux couvertures: une couverture des limites et une couverture cartographique.

La couverture des limites s'étend jusqu'aux limites de la Base géographique nationale (BGN), ce qui veut dire qu'elle s'étend jusque dans les océans qui entourent la masse terrestre canadienne. Il n'y a pas d'éléments hydrographiques incorporés dans cette couverture. Cette couverture des limites est ainsi appropriée pour l'analyse spatiale, car aucun point ne peut tomber dans un polygone d'eau, en supposant que les points tombent dans les limites de la couverture.

La couverture cartographique tire son origine de la couverture des limites. Elle contient des polygones correspondant à des régions de tri d'acheminement et des polygones qui sont des masses d'eau. Cela en fait un produit idéal pour la visualisation, en particulier lorsque l'utilisateur ne dispose pas de ses propres renseignements d'ordre hydrographique qu'il pourrait ajouter à la couverture des limites (veuillez consulter l'annexe B).

Restrictions

Les régions de tri d'acheminement comprises dans ce produit sont celles déclarées par les répondants du recensement pour leur lieu de résidence. Le code postal fourni par un répondant peut ne pas correspondre au code postal attribué au logement du répondant par la Société

¹ Tous les codes postaux déclarés font l'objet de vérifications de base, afin de déterminer si leur syntaxe est correcte et s'ils existaient au cours du mois de référence du code postal. Par ailleurs, les codes postaux déclarés doivent être valides pour la subdivision de recensement du répondant. Les codes postaux qui ne répondaient pas à l'un ou l'autre de ces critères ont été imputés.

canadienne des postes. Par exemple, certains répondants peuvent avoir fourni le code postal d'un immeuble commercial, c'est-à-dire celui de leur adresse au travail.

Certaines régions de tri d'acheminement chevauchent les limites des provinces. Ainsi, il faut être prudent lorsque l'on compare les cumuls au niveau provincial avec d'autres données, comme les chiffres de population et des logements des régions de tri d'acheminement du recensement de 2001. Par exemple, la ville de Flin Flon chevauche les limites de la Saskatchewan et du Manitoba. La région de tri d'acheminement attribuée par la Société canadienne des postes aux ménages de Flin Flon est R8A, peu importe dans quelle province ils sont situés, et elle correspond à celle déclarée par les résidents de Flin Flon. Toutefois, l'ensemble de la population et des logements a été attribué au Manitoba dans les chiffres de population et des logements des régions de tri d'acheminement, ce qui fait que les cumuls de population créés à partir de ce produit ne correspondent peut-être pas exactement aux cumuls provinciaux créés à partir des chiffres de population et des logements des régions de tri d'acheminement.

Le produit a été créé pour appuyer l'analyse des données du Recensement de 2001. Il n'est peut-être pas approprié pour d'autres fins, particulièrement pour les utilisateurs qui s'intéressent aux codes postaux d'entreprises ou qui veulent coupler les données avec d'autres sources administratives.

Comme c'est le cas pour tous les autres fichiers de limites, les limites des régions de tri d'acheminement ne seront pas précises si elles sont tracées à une échelle plus grande que celle des documents de source utilisés pour leur création. De façon plus particulière, le tracé du littoral, qui a été numérisé au départ à une échelle de 1 : 1 000 000 (à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement), ne se prêtera pas à une cartographie à plus grande échelle.

En raison de légères différences entre la rive généralisée et les limites des îlots obtenues de la Base géographique nationale (BGN), quelques polygones extrêmement petits (« polygones lamelles ») se trouvent dans la portion des limites cartographiques du produit le long de certaines limites provinciales, de certaines rives et là où les masses d'eau intérieures ont été utilisées comme limites d'îlot. Ces polygones lamelles ont des valeurs d'attribut pour la RTA de recensement et pour le code de province, mais il faut faire attention car les polygones lamelles d'une province peuvent être contigus à la terre ferme d'une autre province, même si les limites des deux provinces sont alignées sur la rive elle-même.

Méthodologie générale

Le Fichier des limites cartographiques des régions de tri d'acheminement censitaire (RTA) contient les limites de 1 577 régions de tri d'acheminement qui ont été établies d'après les codes postaux saisis sur les questionnaires du recensement de 2001. Après analyse des codes postaux déclarés par les ménages recensés, on a attribué une seule région de tri d'acheminement à chaque îlot (dans la plupart des cas, il s'agit de la région de tri d'acheminement déclarée par le plus grand nombre de ménages). Des polygones de région de tri d'acheminement ont été formés en groupant des îlots.

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes aux fins de tri et de distribution du courrier. Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA). Les régions de tri d'acheminement sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Pour le recensement de 2001, le code

postal est saisi d'après l'adresse indiquée par le répondant sur le questionnaire du recensement de 2001 le 15 mai 2001.

Contenu

Le produit comprend les limites de 1 577 régions de tri d'acheminement. Au total, les répondants au recensement ont déclaré 1 591 régions de tri d'acheminement, dont 14 ne sont pas représentées en raison de la méthodologie décrite ci-dessous. Les 1 577 régions de tri d'acheminement comprises dans le fichier couvrent l'ensemble du pays.

Une ventilation du nombre de régions de tri d'acheminement et de polygones, selon la province/le territoire, figure ci-dessous :

Province ou territoire	Régions de tri d'acheminement ²	Nombre de polygones	RTA situées dans plus d'un polygone
Canada	1 589	4 376	886
Terre-Neuve-et-Labrador	33	102	22
Île-du-Prince-Édouard	7	21	3
Nouvelle-Écosse	74	190	51
Nouveau-Brunswick	109	197	45
Québec	394	845	194
Ontario	510	1 256	275
Manitoba	65	209	38
Saskatchewan	49	382	36
Alberta	151	642	107
Colombie-Britannique	187	516	112
Territoire du Yukon	3	6	2
Territoires du Nord-Ouest	3	6	1
Nunavut	4	4	0

Le fichier des limites comprend 12 régions de tri d'acheminement qui étaient présentes dans plus d'une province/d'un territoire et dont la liste figure dans le tableau suivant :

RTA	Provinces ou territoires
R0L	Manitoba, Saskatchewan
R8A	Manitoba, Saskatchewan
S0A	Saskatchewan, Manitoba
S0L	Saskatchewan, Alberta
S0M	Saskatchewan, Alberta
S9V	Saskatchewan, Alberta
T0B	Alberta, Saskatchewan
T0C	Alberta, Saskatchewan
T0H	Alberta, Colombie-Britannique
T0J	Alberta, Saskatchewan
T5J	Alberta, Nunavut
X0E	Territoires du Nord-Ouest, Alberta

² Cela comprend les régions de tri d'acheminement suivantes, qui recoupent plus d'une province : R0L, R8A, S0A, S0L, S0M, S9V, T0B, T0C, T0H, T0J, T5J et X0E.

Cohérence avec d'autres produits

Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires est le seul produit de Statistique Canada qui comporte une distribution spatiale de l'utilisation des RTA par les répondants du recensement.

Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement du recensement de 2001 correspond aux autres produits de données spatiales de Statistique Canada, y compris le Fichier du réseau routier, le Fichier schématique du réseau routier et les fichiers des limites Recensement de 2001.

Deux produits de données normalisés seront disponibles pour les RTA à partir du Recensement de 2001. De façon plus particulière, le site Internet de Statistique Canada comprend des tableaux où figurent les chiffres de population et des logements pour les régions de tri d'acheminement déclarées par les répondants du recensement. Ces tableaux sont disponibles sans frais dans le site <http://www.statcan.ca>. Des profils normalisés et des totalisations croisées de la population, selon la région de tri d'acheminement, seront aussi disponibles, et les utilisateurs pourront commander des totalisations personnalisées.

4. Qualité des données

Cet énoncé sur la qualité des données spatiales a pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier. Les composantes principales d'un énoncé sur la qualité des données sont l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs et l'intégralité.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

Fichiers d'origine

Le produit a été tiré de la variable du code postal du Recensement de 2001 et de la Base géographique nationale. Les codes postaux déclarés ont fait l'objet d'une série d'opérations de vérification, qui ont permis de déterminer les réponses manquantes ou invalides et de les remplacer par une réponse valide, en vue de la production de la variable du code postal du Recensement de 2001.

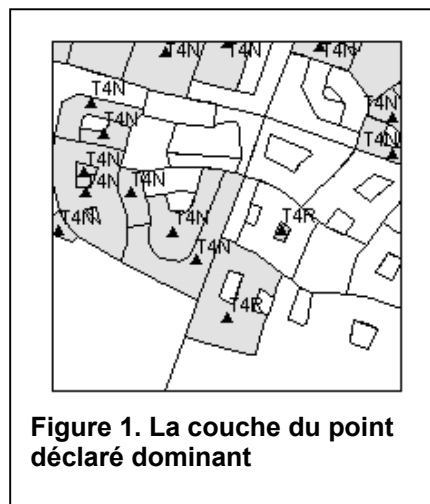
Les Chiffres de population et des logements du Recensement de 2001 pour les régions de tri d'acheminement sont disponibles dans Internet (voir <http://www.statcan.ca>).

Méthode de calcul

On a suivi les étapes 1 à 5 pour chaque province et territoire individuellement..

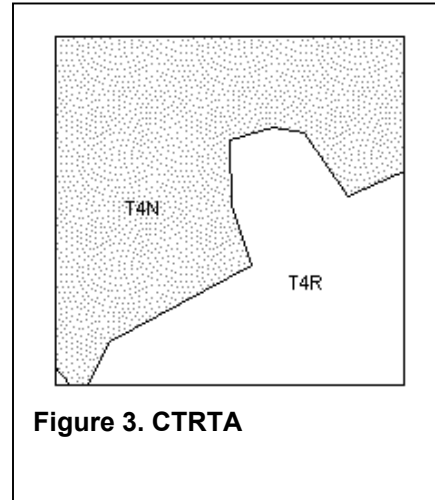
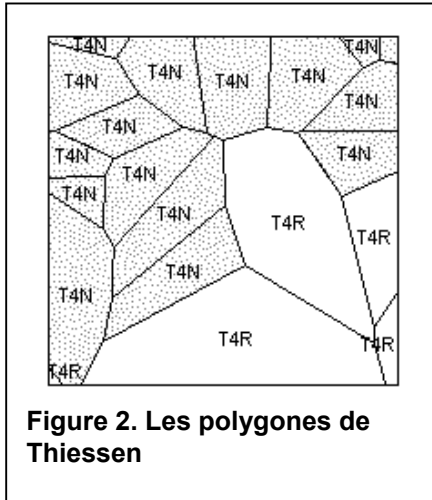
Étape 1 : Création de la couche du point déclaré dominant

La RTA dominante pour tous les ménages liés à un îlot est attribuée au point représentatif de l'îlot. Les points représentatifs pour les îlots non déclarés ne sont pas compris dans cette couche. Dans la figure 1, les îlots déclarés sont ombrés en gris.



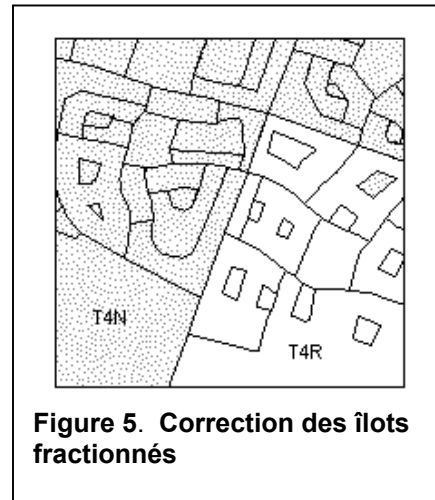
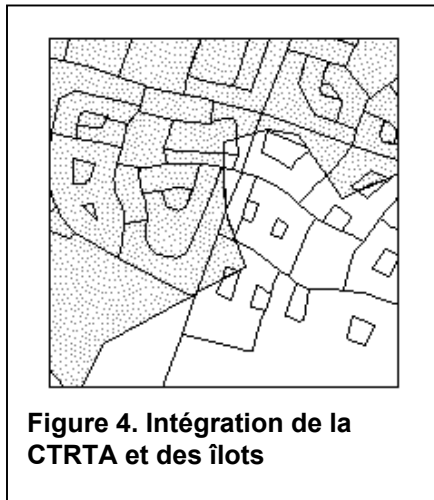
Étape 2 : Création de la couche de Thiessen des régions de tri d'acheminement

La couche de Thiessen des régions de tri d'acheminement (CTRTA) a été créée grâce à une opération de polygone de Thiessen à l'égard de la couche du point déclaré dominant de l'étape 1 (voir la figure 2) et à la dissolution des polygones en résultant, sur la base de la région de tri d'acheminement des polygones (voir la figure 3).



Étape 3 : Intégration de la CTRTA et des îlots

La CTRTA de l'étape 2 et les îlots ont fait l'objet d'un recoupement (voir la figure 4). Les îlots fractionnés par suite de l'opération d'intersection ont été corrigés grâce à l'attribution de la région de tri d'acheminement de la partie la plus importante d'un îlot fractionné à toutes les parties de l'îlot (voir la figure 5).

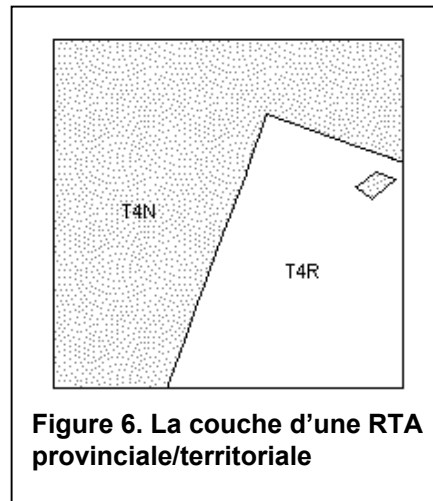


Étape 4 : Préservation de la RTA déclarée dominante

Les RTA dominantes pour les îlots déclarés ont été appliquées à la couverture de l'étape 3. Ainsi, on a pu attribuer une RTA dominante à la totalité des îlots déclarés.

Étape 5 : Création d'une RTA provinciale/territoriale

La couche créée à l'étape 4 a été dissoute dans la région de tri d'acheminement. Cela a donné lieu à une RTA provinciale (voir la figure 6).



Étape 6 : Intégration des RTA provinciales et territoriales

Les diverses RTA provinciales et territoriales ont été regroupées en une seule couverture, en vue de la production de la couche des limites nationales des RTA.

Étape 7 : Intégration des éléments hydrographiques

Le polygone de la masse terrestre du Canada découlant de la couche hydrographique créée pour le Fichier du réseau routier (numéro 92F0157XCF au catalogue) a été utilisé pour découper la couche des limites des RTA créée à l'étape 6. Cela a entraîné la production du Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires.

Précision de localisation

Cet élément de la qualité indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les limites sont tirées de la Base géographique nationale (BGN). Les données de la BGN sont entreposées en double précision. Toutefois, la précision de la position des traits de la BGN varie. La précision de l'entreposage des données permet de positionner les traits voisins au bon endroit sur la carte, les uns par rapport aux autres, sans chevauchement.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Les données sur les attributs liés aux polygones du Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires sont tirées des codes postaux saisis des questionnaires du Recensement de 2001. La vérification a permis de déterminer la validité d'un code postal déclaré et de vérifier s'il correspondait aux codes postaux avoisinants. Les codes postaux qui ont été rejetés par suite de cette vérification ont été imputés, ce qui a permis de faire en sorte que 100 % des codes postaux déclarés correspondent à des codes postaux valides selon la Société canadienne des postes pour le mois de référence du code postal.

Il est important de noter que les codes postaux n'ont pas été vérifiés par rapport aux données sur les adresses de la Société canadienne des postes; on a juste vérifié s'ils étaient considérés comme valides par la Société canadienne des postes.

Le tableau qui suit montre les pourcentages de ménages du recensement qui se trouvent dans un polygone de région de tri d'acheminement du recensement correspondant à la région de tri d'acheminement déclarée dans le questionnaire du recensement :

Province ou territoire	% de ménages
Canada	98,0%
Terre-Neuve-et-Labrador	97,8%
Île-du-Prince-Édouard	97,5%
Nouvelle-Écosse	97,4%
Nouveau-Brunswick	98,0%
Québec	98,5%
Ontario	97,8%
Manitoba	98,1%
Saskatchewan	98,6%
Alberta	98,0%
Colombie-Britannique	97,7%
Territoire du Yukon	99,6%
Territoires du Nord-Ouest	100,0%
Nunavut	100,0%

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Le produit comprend les limites de 1 577 régions de tri d'acheminement. Dans l'ensemble, chacune des 1 591 régions de tri d'acheminement a été déclarée par un ou des ménages dans le cadre du Recensement de 2001.

Il existe diverses raisons pour lesquelles une région de tri d'acheminement déclarée peut ne pas être présente dans Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires. Par exemple, il se peut qu'une région de tri d'acheminement ne soit pas dominante pour aucun îlot avec lesquels elle est associée. Cela fera en sorte que la région de tri d'acheminement ne figurera pas dans le produit.

5. Spécifications techniques

Le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires comprend deux composantes : un fichier des limites et un fichier cartographique. Chaque composante est disponible en ARC/INFO® et en MapInfo®.

Spécifications des fichiers

Voici les formats standard dans lesquels la Division de la géographie offre les produits de données spatiales numériques du Recensement de 2001.

Formats de logiciel

Le produit est offert sur CD-ROM dans les formats suivants :

- format d'échange ARC/INFO® version 8.2
fichier d'échange ASCII
extension : .e00 (données spatiales et tabulaires)
- format d'échange MapInfo® version 6.0
fichier d'échange ASCII
extensions : .MIF (données graphiques), .MID (données tabulaires)

Instructions d'installation

Les fichiers ARC/INFO® et MapInfo® sont tous les deux compressés dans des fichiers auto-exécutables WinZip® (extension .EXE). Les utilisateurs peuvent décompresser ces fichiers en les exécutant sous DOS, ou en les sélectionnant sous Windows® et en cliquant deux fois sur l'icône du fichier, ou en les exécutant à partir de la boîte RUN sous Windows®.

Conventions de désignation des fichiers

Couche	ARC/INFO®		MapInfo®	
	Nom des fichiers	Taille des fichiers (MO)	Nom des fichiers	Taille des fichiers (MO)
Limites	fsa_dbf_fr.e00	53.4	fsa_dbf_fr.mid fsa_dbf_fr.mif	0.25 57.6
Cartographique	fsa_cbf_fr.e00	85.7	fsa_cbf_fr.mid fsa_cbf_fr.mif	0.1 72.4

Descriptions des données et clichés d'enregistrement

Représentation géographique

Toutes les couches sont offertes dans la représentation géographique suivante :

- **Datum** : NAD 83
- **Projection** : géographique
- **Coordonnées** : Latitude / Longitude

Clichés d'enregistrement

Le tableau qui suit présente le format des attributs compris dans le fichier des limites.

Nom de l'élément	Largeur	Extrant	Genre	Décimales
AREA [†]	4	12	F	6
PERIMETER [†]	4	12	F	6
<nom du fichier># [†]	4	5	B	0
<nom du fichier>-ID [†]	4	5	B	0
PR	2	2	C	N/a
RTA_CENSITAIRE	3	3	C	N/a

[†] Éléments inclus seulement dans les fichiers d'échange Arc/INFO®.

Description de l'élément

Nom de l'élément (Arc/INFO®)	Nom du champ (MapInfo®)	Description
Dans la couche des limites et la couche cartographique		
AREA	-	Superficie du polygone – spécifique à Arc/INFO®
PERIMETER	-	Périmètre du polygone – spécifique à Arc/INFO®
<nom du fichier>#	-	Spécifique à Arc/INFO® aux fins de traitement interne
<nom du fichier>-ID	-	Spécifique à Arc/INFO® aux fins de traitement interne
PR	PR	Numéro d'identité unique de la province or du territoire (reférez-vous au Tableau 1 pour des valeurs possibles)
RTA_CENSITAIRE	RTA_CENSITAIRE	Régions de tri d'acheminement censitaires

Tableau 1. Valeurs pour l'attribut PR

PR	Nom officiel de province/territoire
10	Terre-Neuve-et-Labrador
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique
60	Territoire du Yukon
61	Territoires du Nord-Ouest
62	Nunavut

6. Glossaire

Aire de diffusion

L'aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base géographique nationale

La Base géographique nationale (BGN) est une nouvelle base de données qui comprend les routes et les limites des régions géographiques normalisées en une couche intégrée ainsi que d'autres traits physiques et culturels (p.ex. le réseau hydrographique, le réseau ferroviaire et les lignes de transport d'énergie) enregistrés comme couches distinctes.

La BGN est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée. Elle contribue au soutien d'une vaste gamme d'opérations du recensement telles que le géocodage, la mise à jour du réseau routier et des tranches d'adresses, le programme de délimitation des îlots et l'établissement des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des secteurs de dénombrement, des régions urbaines et des aires de diffusion). En outre, la BGN servira à la production de nombreux produits de la géographie pour le Recensement de 2001, notamment les cartes de référence et les Fichiers des limites cartographiques.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, le nom et le code des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement (p. ex. lorsque des limites sont modifiées entre deux recensements).

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour 2001 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 1996.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : **provinces et territoires, divisions de recensement (DR)** et **subdivisions de recensement (SDR)**. La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Code postal déclaré

Code postal inscrit dans le questionnaire du Recensement de 2001 par un répondant.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues, des limites de régions géographiques normalisées ou des limites de pavés de carte.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence du code postal

Mois de la mise à jour du code postal par la Société canadienne des postes utilisé pour valider les codes postaux déclarés dans le recensement. Le mois de référence du code postal pour le Recensement de 2001 et, par conséquent, pour les limites des régions de tri d'acheminement du Fichier des limites des RTA du recensement, est mai 2001.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2001, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2001.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les districts régionaux) ou d'autres genres de régions. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités

économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier cartographique des limites

Les Fichiers cartographiques des limites (FCL) décrivent les limites des régions géographiques normalisées, y compris les rives et les lacs, à un niveau de détail approprié pour la production de cartes à petite échelle.

Fichier du réseau routier

Les nouveaux Fichiers du réseau routier (FRR) couvrent l'ensemble des routes du Canada et comprennent les limites des provinces et des territoires, d'autres traits visibles (p.ex. le réseau hydrographique) ainsi que des renseignements sur les attributs (p.ex. des noms de rues et des tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses). Les nouveaux Fichiers du réseau routier (Road Network Files en anglais) remplacent les anciens Fichiers du réseau routier (Street Network Files en anglais), qui étaient des produits similaires offerts auparavant uniquement pour les grands centres urbains du Canada.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages et les codes postaux sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connus, sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot.

Groupe de taille de la population urbaine

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des **régions urbaines**, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	24 999
25 000	–	49 999
50 000	–	99 999
100 000	–	249 999
250 000	–	499 999
500 000	–	999 999
1 000 000 et plus		

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot

Un îlot est un secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou les limites des régions géographiques normalisées. Les îlots couvrent tout le territoire du Canada. Il s'agit de la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés.

Îlot déclaré

Îlot pour lequel au moins un questionnaire du recensement a été rempli.

Îlot non déclaré

Îlot pour lequel aucun questionnaire du recensement n'a été rempli.

Localité

Le terme « localité » renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'au nom d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de localités comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Un **noyau urbain** est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

Une **banlieue urbaine** comprend toutes les petites régions urbaines (ayant une population de moins de 10 000 habitants) à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

Une **banlieue rurale** comprend tout territoire qui est situé au sein d'une RMR ou d'une AR, mais qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire ou d'une entité géographique bidimensionnelle. Le point est situé au centre du trait linéaire ou de l'entité bidimensionnelle.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots, les secteurs de dénombrement, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement et les localités désignées. Les points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot permettent le géocodage des ménages et des codes postaux.

Polygone de Thiessen

Polygone spatialement compact servant à décrire la zone d'influence d'un membre d'un ensemble de points. Voir Annexe A pour plus de renseignements.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus consistant à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle. C'est la projection cartographique la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Le Canada est divisé en dix provinces et en trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée **noyau urbain**). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement et au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine

centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Les régions urbaines qui sont localisées dans une RMR ou une AR, mais qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain, sont appelées **banlieues urbaines**. Quant aux régions rurales, elles sont appelées **banlieues rurales**.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement, il est subdivisé en **secteurs de recensement**. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Région de tri d'acheminement

Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA). Les RTA sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Une RTA comprend en moyenne 7 000 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à plus de 50 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certaines RTA englobent uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres RTA correspondent à de très vastes régions géographiques. On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un zéro en deuxième position du code de RTA. En mai 2001, il y avait environ 1 600 RTA au Canada.

Région de tri d'acheminement dominante

Une région de tri d'acheminement est dominante dans un îlot si elle correspond à la région de tri d'acheminement déclarée le plus souvent dans l'îlot. Lorsque plus d'une région de tri d'acheminement d'un îlot peut être considérée comme dominante (c.-à-d. que plus d'une RTA est présente le même nombre de fois et que ce nombre est le plus élevé), la région de tri d'acheminement a été attribuée de façon aléatoire à l'îlot.

Secteur de dénombrement

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Un SD est constitué d'un ou de plusieurs îlots adjacents. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Les secteurs de dénombrement sont utilisés uniquement pour la collecte des données du recensement. L'aire de diffusion (AD) remplace le SD comme unité de base pour la diffusion.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (p. ex. des planificateurs, des éducateurs, des travailleurs sociaux et des travailleurs du secteur de la santé) délimitent initialement les SR de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) utilisé pour fin de déclarations statistiques.

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs des coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme la projection universelle transverse de Mercator).

Les Fichiers cartographiques des limites, les Fichiers du réseau routier et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base, à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Les données spatiales du recensement de 2001 sont diffusées selon le Système géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

Unité de distribution locale

Les trois derniers caractères du code postal correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Chaque UDL est associée à un genre particulier de livraison du courrier (par exemple, distribution par facteur, poste restante) et correspond à un ou plusieurs points de distribution du courrier. Une UDL comprend en moyenne 15 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à 7 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certaines UDL englobent uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres UDL correspondent à de grandes régions géographiques. En mai 2001, il y avait plus de 750 000 unités de distribution locale.

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories des ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR visées. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Les zones qu'elles forment autour des RMR et des AR sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe A : Les polygones de Thiessen

Les polygones de Thiessen, aussi appelés diagrammes de Voronoi, désignent l'espace situé le plus près d'un ensemble de points [Chrisman 1997]. Ils sont utilisés dans une gamme variée de domaines, qui vont de la climatologie ou de l'hydrologie à diverses activités économiques [DeMers 1997].

Boots [1987] décrit les polygones de Thiessen ainsi :

Prenons un ensemble, S , de points n dans un plan où

$$S = \{p_1, p_2, \dots, p_n\}$$

À chaque point, p_i , dans S , nous associons tous les emplacements, x , du plan qui sont plus près de p_i que de tout autre point, p_j , dans $S(j \neq i)$. Cela permet la création d'un polygone de Thiessen, P_i . Plus formellement, si $d(x, i)$ correspond à la distance euclidienne entre x et p_i , alors

$$P_i = \{x | d(x, i) \leq d(x, j); j \in S, j \neq i\}$$

Il est possible que x soit équidistant d'une paire de points, auquel cas il se situera à la limite de P_i . En outre, il se peut que x soit équidistant de trois points ou plus, ce qui fait qu'il correspondra à un des sommets de P_i .

Si des polygones de Thiessen sont créés pour tous les points de S , l'ensemble de polygones en résultant,

$$\{P_1, P_2, \dots, P_n\},$$

forme une tessellation contiguë, unique et spatialement exhaustive appelée diagramme de Thiessen (Voronoi) de S , $V(S)$.

Autrement dit, la région comprise dans un polygone de Thiessen sera probablement plus représentative du point sur lequel le polygone est basé que de tout autre point de l'ensemble.

Références

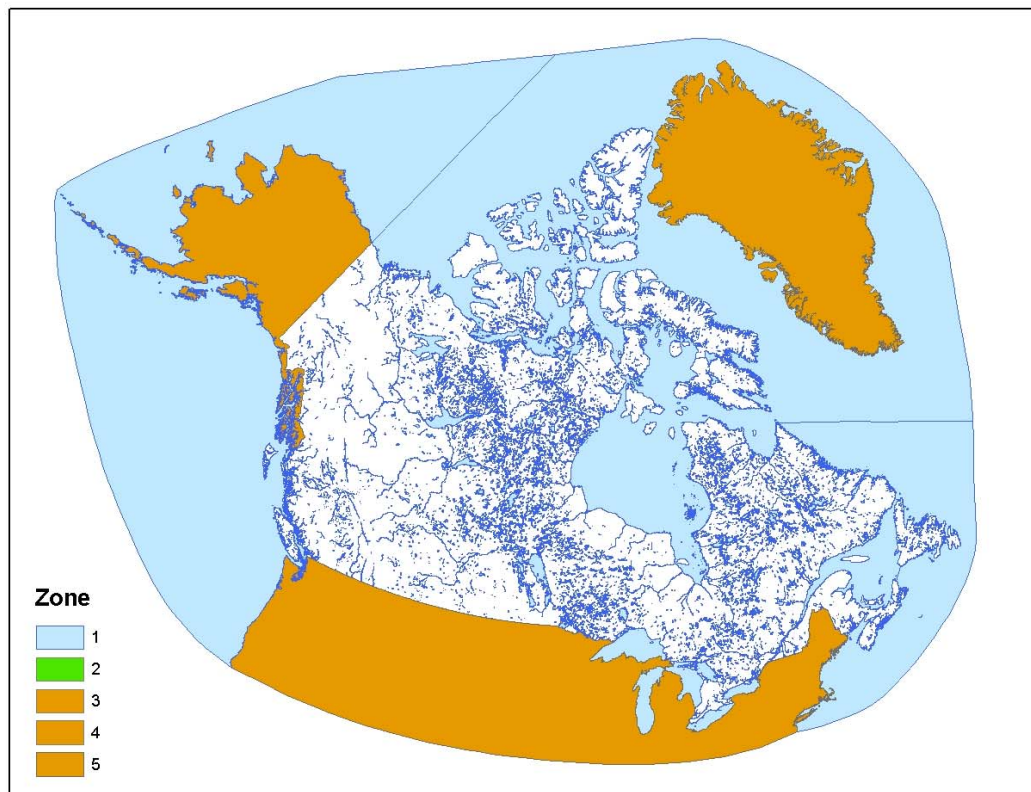
Boots, B. N. (1987). Quantitative analysis in geography, Waterloo lectures in geography; v.3 (Waterloo: University of Waterloo)

Chrisman, Nicholas R. (1997). Exploring geographic information systems (John Wiley & Sons, Inc.).

DeMers, Michael N. (1997). Fundamentals of geographic information systems (John Wiley & Sons, Inc.).

Annexe B : La couverture d'hydrographie supplémentaire

Les couvertures d'hydrographie de soutien sont fournies pour permettre la cartographie des eaux intérieures des océans, des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et des terres situées à l'extérieur du territoire canadien. Ces couvertures montrent certains des océans qui entourent le Canada ainsi que des parties des États-Unis, une partie du Groenland et les îles de St-Pierre et Miquelon. Ces couvertures hydrographiques permettront d'ombrager les terres et l'eau de façon convenable. Le diagramme suivant illustre l'étendue de l'hydrographie de soutien (parties adjacentes des États-Unis, Groenland, océans Atlantique, Arctique et Pacifique, Grands Lacs, fleuve Saint-Laurent et couches d'eau intérieure) :



Cliché d'enregistrement et description des fichiers

Cliché d'enregistrement pour les couvertures d'hydrographie de soutien d'eau intérieure :

Nom de l'élément	Largeur	Extrant	Genre	Décimales
AREA ¹	8	18	F	5
PERIMETER ¹	8	18	F	5
<Nom du fichier> # ¹	4	5	B	0
<Nom du fichier>-ID ¹	4	5	B	0
PRidu	2	2	C	0
ZONE	1	1	I	-

¹ Champs inclus avec les fichiers ARC/INFO® seulement.

Description des éléments/champs :

Nom	Description
AREA	Superficie du polygone, Spécifique à ARC/INFO® (exclus des fichiers MapInfo®)
PERIMETER	Perimètre du polygone, Spécifique à ARC/INFO® (exclus des fichiers MapInfo®)
< Nom du fichier> #	Spécifique à ARC/INFO® (exclus des fichiers MapInfo®)
< Nom du fichier> -ID	Spécifique à ARC/INFO® (exclus des fichiers MapInfo®)
PRidu	Numéro d'identité unique de la province ou du territoire.
ZONE	Valeur de 1 pour l'eau, 0 pour le Canada terrestre, 3 pour le continent Américain (qui partage une frontière avec le Canada), 4 pour la France (St-Pierre-Miquelon) et 5 pour le Groenland.

Noms et volume des fichiers d'hydrographie de soutien d'eau intérieur : lacs intérieur et rivières à trait doubles

On a formaté les noms de fichier pour mieux indiquer au client la source des données, la couverture, la région géographique, la langue et le format du fichier contenant les données

Couche	ARC/INFO®		MapInfo®	
	Nom du fichier	Volume du fichier (méga-octet)	Nom du fichier	Volume du fichier (méga-octet)
Canada – couverture complète	ghy_000h02a_f	33.42	ghy_000h02m_f	20.20

Produits et services de la Géographie

Cette section présente un aperçu des produits et services de la géographie fondés sur le recensement de 2001. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

1. Cartes de référence

Les cartes de référence indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Elles affichent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées ainsi que les principaux traits culturels et physiques, comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs. Plus de 5 600 cartes de référence sont disponibles pour le recensement de 2001. Compte tenu des diverses tailles des régions géographiques, différentes échelles et couvertures de carte sont requises pour montrer le niveau de détail approprié. On trouvera ci-dessous la description de chaque série de cartes.

Cartes de référence nationales

92F0172XCB Cartes de référence – ensemble complet, recensement de 2001

92F0144XIB Divisions de recensement, 2001

92F0144XIB Régions économiques et divisions de recensement, 2001

92F0144XIB Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 2001

92F0144XIB Classification des secteurs statistiques, subdivisions de recensement, 2001

92F0152XPF Carte de référence des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

92F0149XPB Cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement

La série de cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement couvre la totalité du Canada, selon la province et le territoire. Les cartes montrent les limites, les noms et les codes des divisions de recensement (par exemple les comtés et les districts régionaux) et des subdivisions de recensement (par exemple les villes, les villages, les autres entités municipales, les cantons et les réserves indiennes). Elles montrent aussi les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. La série comprend 22 cartes. Les échelles des cartes vont de 1/310 000 à 1/3 500 000.

92F0145XPB Cartes de référence des secteurs de recensement, selon la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement

La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement. Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des RMR ou des AR. Elles comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants. La série comprend 85 cartes, et une, deux, trois ou quatre d'entre elles couvrent chaque RMR ou AR. Elles sont produites à une échelle allant de 1/25 000 à 1/2 000 000 et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

92F0146XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon le secteur de recensement, pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon le secteur de recensement couvre la totalité des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) et des 19 agglomérations de recensement (AR) comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chacune des cartes de la série couvre un secteur de recensement (SR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celui-ci. La carte montre également les limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement ainsi que des réseaux routiers détaillés et d'autres traits visibles (par exemple les rivières, les lacs et les voies ferrées) en arrière-plan.

La série comprend environ 4 800 cartes, soit en général une carte par secteur de recensement. Chaque carte mesure approximativement 27 cm sur 43 cm (11 po sur 17 po).

92F0147XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon l'agglomération de recensement non divisée en secteurs de recensement couvre les petites agglomérations de recensement qui ne sont pas comprises dans le programme des secteurs de recensement. Chaque carte de la série couvre une agglomération de recensement (AR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. La carte montre aussi les limites des subdivisions de recensement (municipalités) ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

La série comprend environ 100 cartes, soit en général une carte par agglomération de recensement. L'échelle et la taille des cartes varient, et leurs dimensions maximales sont d'environ 91 cm sur 101 cm (36 po sur 40 po).

92F0148XPB Cartes de référence des aires de diffusion, selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

La série de cartes de référence des aires de diffusion selon la division de recensement couvre les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Chaque carte de la série couvre une division de recensement (DR) et montre les limites et les codes des aires de diffusion de celle-ci. Elle montre aussi les limites des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les régions urbaines et les points représentatifs des localités désignées. Les cartes comportent des renseignements en arrière-plan tels que des rivières, des lacs, des voies ferrées, les limites provinciales et d'autres traits importants.

2. Produits de données géographiques

Les produits de données géographiques contiennent les chiffres de population et des logements du recensement de 2001.

93-360-XPB Tableaux nationaux d'ensemble – Recensement de 2001

Les tableaux nationaux d'ensemble donnent les chiffres de population et des logements d'après le recensement du Canada de 2001. Les niveaux de géographie sont le Canada, les provinces et les territoires ainsi que d'autres régions géographiques, dont les subdivisions de recensement (municipalités), les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Les tableaux indiquent le taux de variation de la population et des logements entre 1996 et 2001

pour certains découpages géographiques. On trouve aussi des données sur la superficie des terres et la densité de la population. Les limites géographiques étaient en vigueur au 1er janvier 2001.

92F0150XCB GéoSuite, Recensement de 2001

GéoSuite est un outil d'extraction de données, de recherche et de production de totalisations offert sur un disque compact qui contient le logiciel et les données. Il permet aux utilisateurs d'examiner les liens qui existent entre tous les niveaux géographiques normalisés et de déterminer les codes et les noms des régions ainsi que les chiffres de population et des logements. GéoSuite comprend la liste des cartes de référence des aires de diffusion (AD), ce qui facilite la recherche des cartes de référence des AD appropriées.

3. Produits d'information spatiale

L'information spatiale présente le profil et l'emplacement des traits géographiques. Les limites, les réseaux routiers et les autres traits des régions géographiques normalisées sont offerts en format numérique permettant la cartographie et les applications du Système d'information géographique (SIG). Ces produits comprennent les Fichiers des limites cartographiques (FLC), les Fichiers du réseau routier (FRR) et les Fichiers schématiques du réseau routier (FSRR).

Fichiers des limites cartographiques, Recensement de 2001

Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien et les lacs intérieurs de grande étendue, le tout étant intégré en une seule couche. Le deuxième édition (diffusé le 8 octobre 2002), a généralisé l'hydrographie en retirant les petits lacs du fichier afin de réduire le bruit. On a enlevé les fleuves se jetant dans les océans, puis on a extrait l'hydrographie intérieure (rivière à traits doubles et polygones de lac) pour créer l'hydrographie supplémentaire. Les coordonnées sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83). Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) de 2001 remplacent les Fichiers numériques cartographiques (FNC) qui ont été produits au recensement de 1996.

Les Fichiers des limites cartographiques peuvent être utilisés conjointement avec les données du Recensement de la population, les données du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada aux fins d'analyse des données et de cartographie thématique (avec un logiciel approprié). Les codes géographiques permettent de coupler les données statistiques et les limites des régions géographiques. Les FLC permettent aussi à l'utilisateur de créer de nouvelles régions géographiques en agrégeant des régions géographiques normalisées et de manipuler les données à l'aide du logiciel qu'il utilise. Sur le plan de la précision de localisation, les Fichiers des limites cartographiques sont compatibles avec les Fichiers du réseau routier et les Fichiers schématiques du réseau routier, lesquels peuvent fournir des renseignements géographiques supplémentaires pour les applications cartographiques.

92F0160XCF Fichier des limites cartographiques des provinces et des territoires

92F0163XCF Fichier des limites cartographiques des circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

92F0161XCF Fichiers des limites cartographiques des divisions de recensement et des régions économiques

92F0167XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement unifiées

92F0162XCF Fichiers des limites cartographiques des subdivisions de recensement

92F0165XCF Fichier des limites cartographiques des localités désignées

92F0166XCF Fichier des limites cartographiques des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

92F0168XCF Fichiers des limites cartographiques des secteurs de recensement

92F0164XCF Fichier des limites cartographiques des régions urbaines

92F0169XCF Fichiers des limites cartographiques des aires de diffusion

92F0159XCF Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population, Recensement de 2001

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population contient l'écoumène de population généralisé fondé sur les données du recensement de 2001 relatives à la densité de la population et compte au moins un polygone d'écoumène pour chaque division de recensement (DR). Il peut être utilisé pour produire ces cartes thématiques statistiques à petite échelle.

Pour le recensement de 2001, l'écoumène de population comprend les îlots dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ un habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle au niveau de division de recensement, les polygones détaillées de l'écoumène sont généralisées, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque division de recensement (DR) compte au moins une zone d'écoumène. Lorsqu'on utilise les limites de l'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes, on obtient une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données dans les régions géographiques normalisées.

Le Fichier des limites des divisions de recensement – Écoumène de population est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada. Il est disponible gratuitement sur Internet ou est offert sur CD-ROM. Ce fichier n'est pas un fichier des limites cartographiques. Il est offert avec son propre guide de référence.

92F0157XCF Fichiers du réseau routier, Recensement de 2001

Les Fichiers du réseau routier (FRR) contiennent une couche de données sur le réseau routier de l'ensemble du pays et une couche indiquant les limites provinciales et territoriales. La couche du réseau routier comprend les routes, les noms de routes et les tranches d'adresses (attributs d'arcs) ainsi que les codes géographiques identifiant les îlots, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement / agglomérations de recensement, et les provinces / territoires (attributs de polygones). Les tranches d'adresses sont indiquées principalement pour les grands centres urbains du Canada. La couche des limites provinciales et territoriales comprend des données hydrographiques (littoral canadien et lacs intérieurs de grande étendue) ainsi que les limites et les codes géographiques. Les coordonnées numériques sont exprimées en degrés de latitude et de longitude et sont fondées sur le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83).

Des Fichiers du réseau routier sont offerts pour le Canada, pour chaque province et territoire ainsi que par région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) divisée en secteurs de recensement.

92F0158XCF Fichier schématique du réseau routier, Recensement de 2001

Le Fichier schématique du réseau routier (FSRR) contient certaines routes (avec leur nom mais sans les adresses) tirées des Fichiers du réseau routier (no 92F0157XCF au catalogue). Les routes incluses sont classées selon quatre niveaux de détail qui conviennent à la cartographie à petite et à moyenne échelles. Le FSRR peut fournir certains traits cartographiques de référence pour la production de cartes thématiques à l'aide des Fichiers des limites cartographiques. La précision de localisation du FSRR ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage et l'ingénierie. Le FSRR ne comprend pas l'hydrographie.

Les Fichiers schématiques du réseau routier sont offerts pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs de recensement.

4. Produits des attributs d'information

Les produits des attributs d'information donnent des renseignements descriptifs sur les caractéristiques d'un produit. Ces fichiers comprennent : le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et le Fichier des codes postaux par circonscription électorales fédérales (FCPCÉF).

92F0153XCB Fichier de conversion des codes postaux

Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les régions géographiques du recensement de 2001 normalisées (telles que les secteurs de dénombrement, les municipalités, les secteurs de recensement, et ainsi de suite). Il fournit également les coordonnées x, y (latitude et longitude) pour un point qui représente l'emplacement approximatif de la région définie par le code postal afin de permettre des applications cartographiques.

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et certaines agglomérations de recensement (AR). Un guide de référence est inclus.

92F0154UCB Fichier de conversion des codes postaux – mise à jour

Le FCCP est mis à jour avec de nouveaux codes postaux tous les semestres et est disponible en janvier et en juillet. Les clients doivent acheter le FCCP au prix initial, et les mises à jour (92F0154UCB) ultérieures sont offertes à un prix de mise à jour ou d'abonnement. Le prix de mise à jour est un tarif uniforme qui, dans la plupart des cas, est beaucoup moins élevé que le prix initial. Un rabais additionnel de 25 % sur les mises à jour est offert aux abonnés. Pour bénéficier des avantages de l'abonnement, le client devra déboursier au préalable le coût d'un fichier mis à jour par année, et ce jusqu'à ce que le FCCP représentant la géographie du recensement de 2001 soit diffusé.

Les mises à jour du FCCP sont offertes sous forme d'ensembles standards pour le Canada ainsi que les provinces et les territoires. Un guide de référence est inclus.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)

Le fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) permet d'établir un lien entre les codes postaux à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation électorale de 1996). Une circonscription électorale fédérale est une division territoriale élisant un député à la Chambre des communes.

Le FCPCÉF est un outil conçu pour être utilisé avec les fichiers administratifs contenant les codes postaux. En utilisant les codes postaux comme un lien, les données des fichiers administratifs peuvent être organisés ou totalisés par circonscription électorale fédérale. Ce fichier permet de lier plus de 680 000 codes postaux aux 301 circonscriptions électorales fédérales.

Le FCPCÉF est offert sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions. Un guide de référence est inclus.

92F0028XDB Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996) – Mise à jour

Des mises à jour bi-annuelles du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCÉF) sont offertes en janvier et en juillet. Les mises à jour diffusées en juillet fournissent les nouveaux codes postaux de janvier de la même année. Les mises à jour en janvier fournissent les nouveaux codes postaux de juillet de l'année précédente. Un guide de référence est inclus. Les clients qui achètent le Fichier des codes postaux par circonscription électorale fédérale (92F0028XDB) au prix initial peuvent acheter les mises à jour ultérieures (92F0028UDB) au tarif de mise à jour (voir le tableau 13).

Les mises à jour du FCPCÉF sont offertes sous forme d'ensemble standard pour le Canada et cinq régions.

5. Services géographiques

Divers services sont offerts, y compris des services de cartographie personnalisée, des services de création de régions personnalisées (service de géocodage) et l'établissement de produits géographiques personnalisés.

97C0006 Service géographique personnalisé

Si les produits réguliers ne répondent pas aux besoins d'un utilisateur, celui-ci il peut faire une demande spéciale pour obtenir des produits géographiques non normalisés. Par exemple, il est possible de produire un ensemble différent de fichiers géographiques, d'extraire des données spéciales de même que manipuler ou fusionner l'un ou l'autre des fichiers géographiques informatisés (fichiers des codes postaux, d'attributs, des limites et du réseau routier). Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

97C0005 Service de création d'aires personnalisées (ou service de géocodage)

Le service de géocodage permet aux utilisateurs de définir les régions géographiques qu'ils souhaitent étudier (régions définies par l'utilisateur ou agrégation de régions géographiques du recensement normalisées) pour obtenir des totalisations de données du recensement. Ces produits géographiques personnalisés sont élaborés à partir d'une agrégation d'îlots ou de côtés d'îlot, au besoin, dans les régions comprises dans le fichier du réseau routier. Les données de la région personnalisée ainsi créée sont transmises aux responsables du recensement pour que des totalisations soient établies. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de précisions.

97C0007 Cartes géographiques personnalisées

Des cartes thématiques et autres peuvent être produites pour répondre précisément aux besoins des clients. Contacter le bureau régional le plus près pour plus de détails.

Entente de licence d'utilisation finale

DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique:
Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Il *VOUS INCOMBE* de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division du marketing, Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada
Courriel : licensing@statcan.ca
Téléphone : (613) 951-1122
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2002